

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 19 septembre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS VETERANS

D5B

Suite au forfait général de SARTROUVILLE ES 11, la Commission intègre l'équipe CELLOIS CS 12 à la place.

D5C

FONTENAY LE FLEURY FC, suite au forfait général de son équipe 1, entraînant le forfait général de son équipe 2, ré-engage une nouvelle équipe en D5C.

CDM

D2

La Commission va établir un calendrier à 6 équipes, même si actuellement seules 5 ont confirmé leur engagement. Le calendrier sera mis à jour dans la semaine.

U16

D4E

Suite au forfait général du PERRAY FOOT ES 1, la Commission intègre l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU AS 1. Les équipes du MESNIL ST DENIS AS 2 & VERSAILLES 78 FC 5 sont en liste d'attente pour le moment.

U18

D3

La Commission a procédé à une refonte des poules de dernière division. Il n'y a désormais plus que 4 poules. La mise à jour de vos calendriers sera effective dans la semaine.

U14

D4

Ajout des équipes suivantes :

- ✓ GARGENVILLE STADE 2 en D4A.
- ✓ CELLOIS CS 2 en D4B.
- ✓ FONTENAY FLEURY FC 2 & MONTIGNY LE BX AS 2 en D4F.